

Délibération

**Demande de subvention dans le cadre  
du dossier LEADER Vals de Saintonge**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 22 novembre 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 2 du chapitre 2,

Considérant que :

- La communauté de communes des Vals de Saintonge (CdC VDS) établit un dossier de demande de subvention LEADER, visant la sous-mesure 19.2 « aide à la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux », dans le cadre du Programme de développement rural Poitou-Charentes 2014-2020,
- La CDC VDS a sollicité la CCI Rochefort et Saintonge pour mener une action intitulée « Mise en valeur des produits locaux par la professionnalisation des restaurateurs », d'ici au 30/09/2019.
- Les dépenses prévisionnelles pour la CCI Rochefort et Saintonge s'élèvent à 4 197.78 €HT, soit la rémunération des frais salariaux liés à l'opération,
- Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Autofinancement public ou OQDP	CCIRS	2 098.89 €
Union Européenne	FEADER (Leader)	2 098.89 €
<b>Sous total Action (financement d'origine publique)</b>		<b>4 197.78 €</b>

**Décide d'autoriser le Président à :**

- Demander ladite subvention d'un montant de 2098.89 €.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 22 novembre 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents		17
Nombre de votants		17
Nombre de voix POUR	17	
Nombre de voix CONTRE	00	
Nombre d'ABSTENTIONS	00	

Yves Ober

Secrétaire Adjoint

Hervé Fauchet

Président